

*Objet : FINANCES - Appel à la solidarité pour la commune de Gratentour - attribution de subvention exceptionnelle*



## COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 90/14

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 24    Votants : 28    Procurations : 04

Reçu en Préfecture le : 23 DEC. 2014

Certifié exécutoire

Affiché le : 23 DEC. 2014

L'An deux mille quatorze, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2014

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, FERTE, ANGO, SUZE.

#### PROCURATIONS

Mme LE GUIRIEC	à	M. BERNES
M. SALAÛN	à	Mme SUZE
Mme GIOA-MASSOT	à	M. FERTE
Mme SEIB-TAUPIN	à	M. ANGO

**ABSENT** : M. LACLAU

**SECRETAIRE** : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

*OBJET : FINANCES - Appel à la solidarité pour la commune de Gratentour - attribution de subvention exceptionnelle*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la situation difficile dans laquelle se trouve la commune de Gratentour pour faire face aux frais de reconstruction de l'école primaire, détruite par un incendie le 14 septembre 2013.

Le Président de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole a lancé un appel à la solidarité à l'ensemble des communes membres. La CUTM participera à travers la dotation de Solidarité Communale. Des communes membres ont déjà prévu de verser une participation exceptionnelle. Enfin, deux députées ont prévu de mobiliser une partie de leur réserve parlementaire.

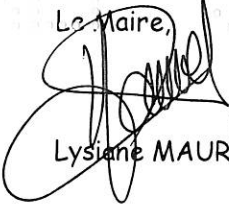
Madame le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € et indique que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65.

*APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :*

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à la commune de Gratentour d'un montant de 1 000 €.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 19 décembre 2014

Le Maire,  
  
Lysiane MAUREL

